

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : CCAS DE CRUVIERS LASCOURS

| | | | | |
|-----------------------|----------------|---------------------------|--------------|----------------|
| Date de Convocation : | Décisions N° : | Membres : En Exercice : 8 | Présents : 7 | Voteants : 6 |
| 23/03/2018 | 2018-7 | POUR : 6 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 |

Le 28/03/2018

Le Comité Syndical, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de FIARD Fabien, Maire.

Etaient présents : FIARD – COSTA – AULERY – ADAMIEC – GARRIGUES – RIEU - ROUVIERE

Etaient absents excusés : BEAU

Objet : CONSTATATION – APPROBATION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0,00€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 529,81€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0,00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 1 940,90€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 470,71€

Extrait certifié conforme,

Fait à CCAS DE CRUVIERS LASCOURS, le 28/03/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001001-20180328-2018_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

